**Fin de vie : « Je suis prête à me séparer de la Légion d’honneur si la loi passe »**

* *Jeanne-Françoise Hutin* Fondatrice de la Maison de l’Europe de Rennes et de Haute Bretagne

Jeanne-Françoise Hutin annonce qu’elle est prête à renoncer à la Légion d’honneur en cas d’adoption du projet de loi sur la fin de vie. La fondatrice de la Maison de l’Europe de Rennes et de Haute-Bretagne estime que la vie est un don que l’humanité a le devoir de protéger.

***La Croix* : Que reprochez-vous au projet de loi sur la fin de vie ?**

**Jeanne-Françoise Hutin :** Le président Mitterrand avait exclu cette possibilité lors de son premier mandat en 1984, et c’était tout à l’honneur de la France ! Ce projet de loi réintroduit dans notre cadre législatif le pouvoir de donner la mort. Ceci est d’autant plus inadmissible qu’elle va s’appliquer à des personnes qui se trouvent dans un état de faiblesse, de détresse, de profond désespoir. Celles-ci n’ont-elles pas besoin avant toute chose d’être accompagnées, de sentir qu’on les aime et qu’on les admire ?

Pour un certain nombre d’entre ces personnes qui demanderaient la mort, cette demande reflète-t-elle vraiment ce qu’elles attendent au plus profond d’elles-mêmes ? J’ai reçu de nombreux témoignages de [candidats au suicide assisté](https://www.la-croix.com/a-vif/fin-de-vie-la-souffrance-pour-l-entourage-fait-partie-du-travail-du-deuil-a-venir-20240322)m’expliquant avoir reculé au moment de passer à l’acte. Même si la personne le demande, comment peut-on justifier le fait d’ôter la vie ? Pour moi il n’y a aucun prétexte crédible qui permette de donner la mort, le principe même de ce geste est inadmissible !

**Pourquoi la mort est-elle inadmissible ? Elle pourrait permettre d’atténuer les souffrances…**

**J.-F. H. :**La mort donnée est inadmissible, car la vie est un don. Nous avons reçu le don de la vie qui est un trésor. Se donner la mort, serait se priver de ce don que nous ont transmis nos parents. Depuis l’aurore de l’humanité, l’homme a toujours œuvré à la protéger. Et aujourd’hui, notre société démocratique s’est donné une Charte, celle des Droits de l’Homme. Charte qui consiste à considérer que toute personne est infiniment digne de respect, et que notre société doit la protéger quel que soit son état. C’est aussi le serment que font tous les médecins, leur rôle est bien de soigner, de permettre à la vie de continuer quel que soit l’âge et l’état de la personne, que l’on soit vieux ou jeune.

En ce qui concerne votre question concernant la souffrance, notre devoir est de tout faire pour l’atténuer ou la faire disparaître. Cette souffrance peut défigurer, désespérer, mais les professeurs Leonetti et Clayes ont conçu tout un processus pour aider à supprimer les souffrances sans tuer la personne, en apaisant la douleur… Nous avons les moyens de soulager la souffrance. Développons [les soins palliatifs](https://www.la-croix.com/sante/fin-de-vie-une-majorite-des-acteurs-de-soins-palliatifs-inquiets-du-projet-de-loi-20240409), apprenons à nos étudiants en médecine à s’en servir.

**Comment vous êtes vous engagée dans ce combat ?**

**J.-F. H. :**Ce projet de loi m’affecte profondément. J’ai rencontré énormément de soignants et de patients, et j’ai vu la souffrance, j’ai vu qu’au moment de faire ce geste, les personnes qui l’avaient demandé espéraient un répit… Au moment où le souffle de vie se fait fragile, il semble que de nombreuses personnes, si elles sont entourées, si elles se sentent aimées et reconnues, essaient de la retenir. Je pense en effet qu’on est différent à ce moment-là… Peut-être plus dans le même état d’esprit.

Donner la mort est une chose atroce. Je crois que c’est un crime contre l’humanité de faire une loi de ce type. Cela revient à réinstaurer la peine de mort, mais aux plus faibles. Il y a quelques semaines, une dame me disait encore : *« Merci de le dire, parce que moi, lorsqu’on va me demander, je ne saurais pas comment dire non »*. Voilà la réalité. Nous devons être extrêmement vigilants. Au nom de quoi pouvons-nous décider que quelqu’un doit mourir ? Aujourd’hui on se prend pour [les maîtres de la vie](https://www.la-croix.com/Debats/Fin-vie-Notre-societe-individualiste-entretenu-mythe-lindependance-absolue-2023-04-29-1201265489), alors que la vie nous est donnée.

**Avec ce projet de loi, atteint-on le sommet de l’individualisme ?**

**J.-F. H. :**C’est ce que j’ai voulu dire au président. Une loi ne s’applique pas qu’à une personne, elle s’applique à tout le monde. Si une loi s’applique à tout le monde, son périmètre d’application va inévitablement s’élargir. C’est déjà le cas en Belgique et au Canada. Là-bas, le panel de gens éligibles à l’euthanasie s’est considérablement élargi : les personnes dépressives, les adolescents en souffrance… Je crains que cela n’arrive en France.

Je crains aussi la douleur de [ceux qui vont rester](https://www.la-croix.com/Debats/legalisation-leuthanasie-generera-fractures-sein-medecins-familles-2023-07-14-1201275361), de leurs proches, de leurs soignants. Il est toujours insupportable de perdre un être qui nous est cher. Beaucoup de personnes ne se remettent jamais de la mort d’un conjoint, d’un parent, d’un enfant. Et puis lorsqu’une dame vous dit qu’elle veut mourir, c’est souvent par discrétion, par délicatesse comme ce que j’ai pu entendre : *« Je coûte trop cher à la sécurité sociale »*, ou encore *« mes enfants ont autre chose à faire que de s’occuper de moi ».*Je trouve cela extrêmement grave. On ne peut pas accepter une société qui fait croire à ses aînés qu’ils sont en trop. Ce sont eux qui ont bâti le monde dans lequel nous vivons aujourd’hui.

**Ce projet de loi nous déshumanise ?**

**J.-F. H. :**Il y a en effet un mouvement vers une conception de la vie qui ne tient plus compte de ce qui peut animer une personne dans le secret de son cœur ! Et depuis quelques jours, on a vu le texte du projet de loi faire fi de toutes les précautions qui avaient été prises pour que chaque personne puisse décider de la manière dont elle souhaitait entrer dans son éternité, au moment où le terme approchait.

Avant, l’euthanasie était le fruit de beaucoup de concertations médicales, tandis que maintenant, c’est le résultat d’un choix sans tenir compte de tant de données qui avaient été précisées auparavant. Il n’est plus nécessaire que le pronostic vital soit engagé, il n’y a plus de délais d’attente, on peut décider du jour au lendemain de se faire euthanasier… Tout est fait pour faciliter le geste. On supprime même la clause de conscience pour les médecins. Ceci est gravissime !

J’estime que tout cela relève du non-respect pour la vie qui nous est donnée. *« J’ai mis devant toi, la vie et la mort, choisis la vie afin que tu vives »* peut-on lire dans la Genèse. Dieu veut que nous vivions. Nous sommes appelés à choisir la vie. Et puis tout ne s’arrête pas à la mort physique. Le souvenir qui reste dans nos cœurs est quelque chose de tellement important !

**Vous prévoyez de remettre votre Légion d’honneur au président de la République si la loi passe. Quel message voulez-vous faire passer ? Que symbolise pour vous la Légion d’honneur ?**

**J.-F. H. :**J’avais déjà écrit au président de la République sur cette question, mais devant les annonces qui nous parvenaient je me suis dit qu’il fallait que je fasse [un geste fort](https://www.la-croix.com/a-vif/euthanasie-la-legion-de-l-indignation-20240522)pour montrer que ce projet de loi était inaudible. C’est pourquoi, j’ai décidé de sortir de l’ordre de la Légion d’honneur en remettant au président ce symbole que je porte avec fierté. Je le ferai douloureusement, mais en accord avec ma conscience.

En effet, je ne pourrai plus porter le symbole d’un ordre qui, pour moi, reconnaît la dignité de toute personne humaine. Ce symbole, je suis prête à m’en séparer si la loi est adoptée par nos représentations nationales, car elle ouvre à une société pour laquelle la Légion d’honneur n’a pas été créée. Si j’en suis capable, c’est qu’il est plus important pour moi qu’on accompagne tous nos compatriotes qui sont dans la souffrance, plutôt que de leur proposer la mort.

**Que voulez-vous dire à ceux qui ne sont pas d’accord avec ce projet de loi ?**

**J.-F. H. :**Je voudrais appeler tous nos concitoyens qui refusent ce projet de loi à écrire à nos députés et à nos sénateurs. La vie est ce que nous avons de plus précieux. Elle ne peut être ôtée de la sorte. Il est temps que nos élus sachent que tout le monde n’est pas d’accord avec cette loi.